

**ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION D'APPEL TROISIEME POUR LE BASSIN DE  
BRIEY / JARNY / LONGWY**

Le recteur de la région académique Grand Est  
Recteur de l'académie de Nancy-Metz  
Chancelier des universités de Lorraine

Vu le code de l'éducation notamment l'article D331-35 ;

Vu l'arrêté en date du 14 juin 1990 relatif à la commission d'appel ;

Vu l'arrêté en date du 19 juillet 2019 relatif aux voies d'orientation ;

Vu les propositions adressées par les associations de représentants des parents d'élèves ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La composition de la sous-commission d'appel prévue à l'article D331-35 susvisé pour les bassins de **BRIEY/ JARNY / LONGWY** est fixée pour le niveau **TROISIEME** comme suit :

PRÉSIDENT

Monsieur VALOGNES Grégory, Chef d'établissement

UN CHEF D'ETABLISSEMENT DU TYPE D'ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ	M. BURTEAUX Cyril
UN CHEF D'ETABLISSEMENT DU TYPE D'ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ	Mme PONSART Brigitte
UN DIRECTEUR DE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION	M. AKKI El Houcine
UN PROFESSEUR EXERÇANT AU NIVEAU SCOLAIRE CONCERNÉ	Mme VELATI Sabine
UN PROFESSEUR EXERÇANT AU NIVEAU SCOLAIRE CONCERNÉ	Mme MARCOUX Eléonore
UN PROFESSEUR EXERÇANT AU NIVEAU SCOLAIRE CONCERNÉ	Mme NICKELAUS Aurélie
UN CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION	Mme VAXELAIRE Elodie
UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE	Aucune réponse à ce jour
UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE <i>-suppléant-</i>	
UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE	Aucune réponse à ce jour
UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE <i>-suppléant-</i>	
UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE	Aucune réponse à ce jour
UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE <i>-suppléant-</i>	
UN MÉDECIN SCOLAIRE – <i>pas obligatoire</i> -	Mme CAMPESE DELPORTE M.France
UNE ASSITANTE SOCIALE SCOLAIRE – <i>pas obligatoire</i> -	Mme SADOCCO Perrine

**Article 2 :** Les membres de la sous-commission d'appel mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> sont nommés pour une durée d'un an.

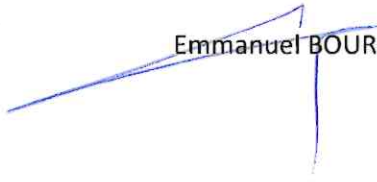
**Article 3 :** Le directeur académique des services de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nancy, le 2 juin 2026

Pour le recteur,

Par délégation

Le directeur académique des services de l'éducation  
nationale de Meurthe-et-Moselle



Emmanuel BOUREL

**ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL 6EME, 5EME, 4EME et 1<sup>ère</sup> GT POUR LE  
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Le recteur de la région académique Grand Est

Recteur de l'académie de Nancy-Metz

Chancelier des universités de Lorraine

Vu le code de l'éducation notamment l'article D331-35 ;

Vu l'arrêté en date du 14 juin 1990 relatif à la commission d'appel ;

Vu l'arrêté en date du 19 juillet 2019 relatif aux voies d'orientation ;

Vu les propositions adressées par les associations de représentants des parents d'élèves ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La composition de la commission d'appel prévue à l'article D331-35 susvisé est fixée pour le niveau **6EME, 5EME, 4EME et 1ERE GT** comme suit :

PRÉSIDENT

Madame BENAFQUIR Sandrine, DAASEN

UN CHEF D'ETABLISSEMENT DU TYPE D'ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ	Mme HUET Ingrid
UN CHEF D'ETABLISSEMENT DU TYPE D'ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ	M. SEGARD Bernard
UN DIRECTEUR DE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION	Mme JOURNOUD Nathalie
UN PROFESSEUR EXERÇANT AU NIVEAU SCOLAIRE CONCERNÉ	M. CHANTELOT Gautier
UN PROFESSEUR EXERÇANT AU NIVEAU SCOLAIRE CONCERNÉ	Mme JEANDEMANGE Angélique
UN PROFESSEUR EXERÇANT AU NIVEAU SCOLAIRE CONCERNÉ	M.HERMAN Alexandre
UN CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION	Madame REINHARD Fanny
UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE	Aucune réponse à ce jour
UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE <i>–suppléant–</i>	
UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE	Aucune réponse à ce jour
UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE <i>–suppléant–</i>	
UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE	Aucune réponse à ce jour
UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE <i>–suppléant–</i>	
UN MÉDECIN SCOLAIRE – <i>pas obligatoire</i> -	Mme LELARGE Marie-France
UNE ASSISTANTE SOCIALE SCOLAIRE – <i>pas obligatoire</i> -	Mme ROTATINTI Léa

**Article 2** : Les membres de la commission d'appel mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> sont nommés pour une durée d'un an.

**Article 3** : Le directeur académique des services de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nancy, le 2 juin 2026

Pour le recteur,

Par délégation

Le directeur académique des services de l'éducation  
nationale de Meurthe-et-Moselle

Emmanuel BOUREL

ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION D'APPEL SECONDE POUR LE BASSIN DE

NANCY 2 / PONT A MOUSSON - TOUL

Le recteur de la région académique Grand Est

Recteur de l'académie de Nancy-Metz

Chancelier des universités de Lorraine

Vu le code de l'éducation notamment l'article D331-35 ;

Vu l'arrêté en date du 14 juin 1990 relatif à la commission d'appel ;

Vu l'arrêté en date du 19 juillet 2019 relatif aux voies d'orientation ;

Vu les propositions adressées par les associations de représentants des parents d'élèves ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La composition de la sous-commission d'appel prévue à l'article D331-35 susvisé pour les bassins de **NANCY2 / PONT A MOUSSON - TOUL** est fixée pour le niveau **SECONDE** comme suit :

PRÉSIDENT

Madame BEGIN Isabelle, Chef d'établissement

UN CHEF D'ETABLISSEMENT DU TYPE D'ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ

M. JOSEPH Frédéric

UN CHEF D'ETABLISSEMENT DU TYPE D'ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ

M. CLAUDEL Alexis

UN DIRECTEUR DE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

Mme. JOURNOUD Nathalie

UN PROFESSEUR EXERÇANT AU NIVEAU SCOLAIRE CONCERNÉ

Mme NOBILI-PATY Laurence

UN PROFESSEUR EXERÇANT AU NIVEAU SCOLAIRE CONCERNÉ

M. FINAND Rémi

UN PROFESSEUR EXERÇANT AU NIVEAU SCOLAIRE CONCERNÉ

M. BLAISE Laurent

UN CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION

Mme BEN HADDOU Rachida

UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE

Aucune réponse à ce jour

UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE –*suppléant*–

UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE

Aucune réponse à ce jour

UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE –*suppléant*–

UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE

Aucune réponse à ce jour

UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE –*suppléant*–

UN MÉDECIN SCOLAIRE – *pas obligatoire* –

Mme LELARGE JANOT Marie-France

UNE ASSITANTE SOCIALE SCOLAIRE – *pas obligatoire* –

Mme LALLEMENT Lucie

**Article 2 :** Les membres de la sous-commission d'appel mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> sont nommés pour une durée d'un an.

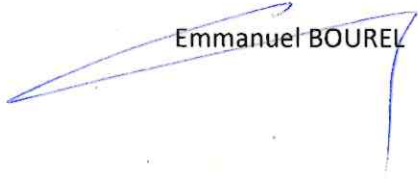
**Article 3 :** Le directeur académique des services de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nancy, le 2 juin 2026

Pour le recteur,

Par délégation

Le directeur académique des services de l'éducation  
nationale de Meurthe-et-Moselle



Emmanuel BOUREL

**ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL SECONDE POUR LE BASSIN DE**

**NANCY 1 / LUNEVILLE**

Le recteur de la région académique Grand Est

Recteur de l'académie de Nancy-Metz

Chancelier des universités de Lorraine

Vu le code de l'éducation notamment l'article D331-35 ;

Vu l'arrêté en date du 14 juin 1990 relatif à la commission d'appel ;

Vu l'arrêté en date du 19 juillet 2019 relatif aux voies d'orientation ;

Vu les propositions adressées par les associations de représentants des parents d'élèves ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La composition de la commission d'appel prévue à l'article D331-35 susvisé pour les bassins de **NANCY1 / LUNEVILLE** est fixée pour le niveau **SECONDE** comme suit :

PRÉSIDENT

Madame SCHUMENG Laurence, IEN IO

UN CHEF D'ETABLISSEMENT DU TYPE D'ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ

M. SCHWALM Frédéric

UN CHEF D'ETABLISSEMENT DU TYPE D'ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ

M. SCHNITZLER Dominique

UN DIRECTEUR DE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

M. JOMBART Bruno

UN PROFESSEUR EXERÇANT AU NIVEAU SCOLAIRE CONCERNÉ

M. NOELLEC Jessy

UN PROFESSEUR EXERÇANT AU NIVEAU SCOLAIRE CONCERNÉ

M. COLIN Thierry

UN PROFESSEUR EXERÇANT AU NIVEAU SCOLAIRE CONCERNÉ

Mme MAGNIER Léa

UN CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION

Mme HARMAND Emmanuelle

UN DIRECTEUR DE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

M. JOMBART Bruno

UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE

Aucune réponse à ce jour

UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE –*suppléant*–

UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE

Aucune réponse à ce jour

UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE –*suppléant*–

UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE

Aucune réponse à ce jour

UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE –*suppléant*–

UN MÉDECIN SCOLAIRE – *pas obligatoire* –

Mme HENNEQUIN Marie-Laurence

UNE ASSISTANTE SOCIALE SCOLAIRE – *pas obligatoire* –

Mme BERGMANN Laura

**Article 2 :** Les membres de la commission d'appel mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> sont nommés pour une durée d'un an.

**Article 3 :** Le directeur académique des services de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nancy, le 2 juin 2026

Pour le recteur,

Par délégation

Le directeur académique des services de l'éducation  
nationale de Meurthe-et-Moselle

Emmanuel BOUREL

**ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION D'APPEL SECONDE POUR LE BASSIN DE  
BRIEY / JARNY/ LONGWY**

Le recteur de la région académique Grand Est  
Recteur de l'académie de Nancy-Metz  
Chancelier des universités de Lorraine

Vu le code de l'éducation notamment l'article D331-35 ;  
Vu l'arrêté en date du 14 juin 1990 relatif à la commission d'appel ;  
Vu l'arrêté en date du 19 juillet 2019 relatif aux voies d'orientation ;  
Vu les propositions adressées par les associations de représentants des parents d'élèves ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La composition de la sous-commission d'appel prévue à l'article D331-35 susvisé pour les bassins de **BRIEY/ JARNY / LONGWY** est fixée pour le niveau **SECONDE** comme suit :

PRÉSIDENT	Madame WASELINCK Christelle, Chef d'établissement
UN CHEF D'ETABLISSEMENT DU TYPE D'ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ	M. VANSTEENE Philippe
UN CHEF D'ETABLISSEMENT DU TYPE D'ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ	M. CHARPENTIER Jean-Marc
UN DIRECTEUR DE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION	M. AKKI El Houcine
UN PROFESSEUR EXERÇANT AU NIVEAU SCOLAIRE CONCERNÉ	M. CASAGRANDE Vincent
UN PROFESSEUR EXERÇANT AU NIVEAU SCOLAIRE CONCERNÉ	M. DUBOIS Emmanuel
UN PROFESSEUR EXERÇANT AU NIVEAU SCOLAIRE CONCERNÉ	M. BENSOUBAYA Mohamed
UN CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION	M.LAMBALOT Théo
UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE	Aucune réponse à ce jour
UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE <i>—suppléant—</i>	
UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE	Aucune réponse à ce jour
UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE <i>—suppléant—</i>	
UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE	Aucune réponse à ce jour
UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE <i>—suppléant—</i>	
UN MÉDECIN SCOLAIRE <i>— pas obligatoire —</i>	Mme CAMPESE DELPORTE M.France
UNE ASSITANTE SOCIALE SCOLAIRE <i>— pas obligatoire —</i>	Mme ROBINET Kassandre

**Article 2 :** Les membres de la sous-commission d'appel mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> sont nommés pour une durée d'un an.

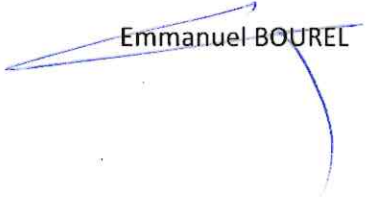
**Article 3 :** Le directeur académique des services de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nancy, le 2 juin 2026

Pour le recteur,

Par déléation

Le directeur académique des services de l'éducation  
nationale de Meurthe-et-Moselle



Emmanuel BOUREL

ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION D'APPEL TROISIEME POUR LE BASSIN DE

NANCY2 / PONT-A-MOUSSON -TOUL

Le recteur de la région académique Grand Est

Recteur de l'académie de Nancy-Metz

Chancelier des universités de Lorraine

Vu le code de l'éducation notamment l'article D331-35 ;

Vu l'arrêté en date du 14 juin 1990 relatif à la commission d'appel ;

Vu l'arrêté en date du 19 juillet 2019 relatif aux voies d'orientation ;

Vu les propositions adressées par les associations de représentants des parents d'élèves ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La composition de la sous-commission d'appel prévue à l'article D331-35 susvisé pour les bassins de **NANCY2 / PONT-A-MOUSSON -TOUL** est fixée pour le niveau **TROISIEME** comme suit :

PRÉSIDENT

Madame BODSON Sandrine, Chef d'établissement

UN CHEF D'ETABLISSEMENT DU TYPE D'ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ	M. HACQUARD Fabrice
UN CHEF D'ETABLISSEMENT DU TYPE D'ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ	M. BARRIERE Olivier
UN DIRECTEUR DE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION	Mme ZANI Christine
UN PROFESSEUR EXERÇANT AU NIVEAU SCOLAIRE CONCERNÉ	Mme VALEMBOIS Fabienne
UN PROFESSEUR EXERÇANT AU NIVEAU SCOLAIRE CONCERNÉ	Mme GRANGER Mireille
UN PROFESSEUR EXERÇANT AU NIVEAU SCOLAIRE CONCERNÉ	M. BENLAHARCHE Tewfik
UN CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION	M. MICHEL Fabrice
UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE	Aucune réponse à ce jour
UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE – <i>suppléant</i> -	
UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE	Aucune réponse à ce jour
UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE – <i>suppléant</i> -	
UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE	Aucune réponse à ce jour
UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE – <i>suppléant</i> -	
UN MÉDECIN SCOLAIRE – <i>pas obligatoire</i> -	Mme DINGEON Claire
UNE ASSITANTE SOCIALE SCOLAIRE – <i>pas obligatoire</i> -	Mme ALFANO Emeline

**Article 2 :** Les membres de la sous-commission d'appel mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> sont nommés pour une durée d'un an.

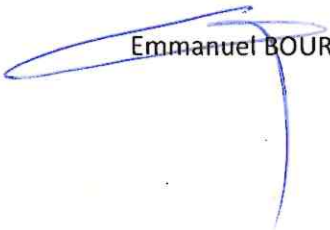
**Article 3 :** Le directeur académique des services de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nancy, le 2 juin 2026

Pour le recteur,

Par délégation

Le directeur académique des services de l'éducation  
nationale de Meurthe-et-Moselle



Emmanuel BOUREL

**ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION D'APPEL TROISIEME POUR LE BASSIN DE**

**NANCY1 / LUNEVILLE**

Le recteur de la région académique Grand Est

Recteur de l'académie de Nancy-Metz

Chancelier des universités de Lorraine

Vu le code de l'éducation notamment l'article D331-35 ;

Vu l'arrêté en date du 14 juin 1990 relatif à la commission d'appel ;

Vu l'arrêté en date du 19 juillet 2019 relatif aux voies d'orientation ;

Vu les propositions adressées par les associations de représentants des parents d'élèves ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La composition de la sous-commission d'appel prévue à l'article D331-35 susvisé pour les bassins de **NANCY1 / LUNEVILLE** est fixée pour le niveau **TROISIEME** comme suit :

PRÉSIDENT

Madame SCHUMENG Laurence, IEN IO

UN CHEF D'ETABLISSEMENT DU TYPE D'ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ

Mme FEUGIER Manuelle

UN CHEF D'ETABLISSEMENT DU TYPE D'ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ

M. AIGLE Thomas

UN DIRECTEUR DE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

M. PERRIN Kévin

UN PROFESSEUR EXERÇANT AU NIVEAU SCOLAIRE CONCERNÉ

M. HAZAEL MASSIEUX J. Loup

UN PROFESSEUR EXERÇANT AU NIVEAU SCOLAIRE CONCERNÉ

Mme COLOTTE Karlène

UN PROFESSEUR EXERÇANT AU NIVEAU SCOLAIRE CONCERNÉ

Mme HYPOLITE-RUBEGUE Valérie

UN CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION

Mme PIZZI Maria

UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE

Aucune réponse à ce jour

UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE *—suppléant—*

UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE

Aucune réponse à ce jour

UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE *—suppléant—*

UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE

Aucune réponse à ce jour

UN REPRESENTANT DE PARENTS D'ÉLÈVE *—suppléant—*

UN MÉDECIN SCOLAIRE *— pas obligatoire —*

Mme HENNEQUIN M. Laurence

UNE ASSITANTE SOCIALE SCOLAIRE *— pas obligatoire —*

Mme NICHELE Julia

**Article 2 :** Les membres de la sous-commission d'appel mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> sont nommés pour une durée d'un an.

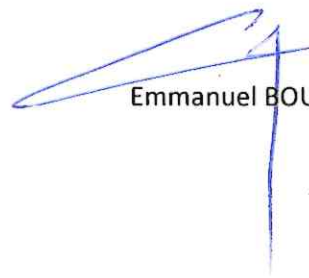
**Article 3 :** Le directeur académique des services de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nancy, le 2 juin 2026

Pour le recteur,

Par délégation

Le directeur académique des services de l'éducation  
nationale de Meurthe-et-Moselle



Emmanuel BOUREL